

COMPTE-RENDU
de la 21^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 11 juillet 2019



Objet : 21^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 11 juillet 2019, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du cinq juillet deux mille dix neuf adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF (excusé points 2.1 à 8.1), Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie LUDMANN, Hubert BOURING, Claude DECKER, Bernard CLAVE, Jean-Luc ECHIVARD, Cyrille FETIQUE, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Olivier HAAG, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Jean-Luc LUTZ, Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Bertrand POTIE, Sébastien SCHMITT, Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON, Claude WACKENHEIM, Michaël WEBER, Yves ZINS, Eric BAUER (arrivée au point 2.5), Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY (arrivée au point 2.1), Géraldine BUBEL, Evelyne CORDARY, Carole DIDIOT, Luc DOLLE, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Daniel GREFF, Christiane HECKEL, Armand HENNARD (excusé points 2.1 à 7.2), Patrick HINSCHBERGER, Anna KOEPPPEL, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Nicole MULLER-BECKER (excusée points 2.1 à 7.2), Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Martine SCHAUB, Cathia SCHEUER, Jean-Marc SCHWARTZ, Nathalie SPANIOL, Sébastien-Jean STEINER (excusé points 2.1 à 7.2), Francisco VICO, Pascal WEISLINGER.

Procurations: Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF ayant donné pouvoir à Géraldine BUBEL (excusée point 10.2), Sonia BUR ayant donné pouvoir à Christiane MALLICK, Philippe LEGATO ayant donné pouvoir à Roland ROTH (excusé point 10.2), Jean-Pierre MULLER ayant donné pouvoir à Bertrand POTIE, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR ayant donné pouvoir à Bernadette NICKLAUS (excusée point 10.2) , Audrey LAVAL ayant donné pouvoir à Christiane HECKEL, Christine SPOHR ayant donné pouvoir à Jean KARMANN, Sylvie THIRION ayant donné pouvoir à Bernard CLAVE, Freddy LITTY suppléant de Sylvain NEUGEBAUER, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Excusés : Caroline FUHRMANN, Robert FUSS, Alain STACHOWIAK.

Absents non excusés : Pierre-Jean DIDIOT, Laurent LAZZAROTTO, Hervé RUFF, Pascal SANITATE.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services
M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques
M. STENGER, Directeur Général Adjoint des Services Finances
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 23 mai 2019 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 11 juillet 2019

02. Finances

02.1 Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale 2019

Décide

à l'unanimité des voix,

De retenir la répartition dérogatoire libre et de prendre à sa charge, pour l'année 2019, la contribution totale de l'ensemble intercommunal du FPIC pour un montant de **1 572 086 €**, correspondant à la contribution de l'EPCI et de ses communes membres, selon les tableaux annexés,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

02.2 Dotation de solidarité communautaire 2019

Décide

à la majorité par 67 voix pour, 1 abstention

De retenir, pour le calcul de la dotation de solidarité, les critères obligatoires que sont la population et la répartition inversement proportionnelle au potentiel fiscal, ainsi que le critère de pertes de dotations de péréquation nationale,

De retenir, pour 2019, un montant de 439 345 € pour le critère de pertes de dotations de péréquation nationale et d'appliquer un taux de 84 % des pertes de dotations de péréquation nationale que sont la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation et la dotation de solidarité urbaine,

De retenir, pour 2019, un versement de 5 € par habitant pour le critère population, soit un montant de 340 210 €,

De retenir, pour 2019, un montant total de 418 042 € pour la répartition inversement proportionnelle au potentiel fiscal,

De verser aux communes, au vu des critères et des montants retenus, un montant total de dotation de solidarité 2019 qui s'élève à 1 197 597 €, selon la répartition figurant au tableau annexé à la présente délibération,

De demander à toutes les communes membres, à l'exception de la commune de Guebenhouse, de verser à la Communauté d'Agglomération le montant résiduel du FPIC 2019 des communes, au-delà du montant de 8 € par habitant pris en charge par la Communauté d'Agglomération, conformément au tableau récapitulatif joint en annexe,

De verser à la commune de Guebenhouse un montant de 26 €, dans la mesure où le FPIC 2019 de cette commune est de 7,94 € par habitant, soit un montant inférieur à celui de 8 € par habitant pris en charge par la Communauté d'Agglomération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

02.3 Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

Décide

à l'unanimité des voix,

De l'admission en non-valeur de créances au budget principal pour un montant de 4 510,04 €,

De l'admission en non-valeur de créances au budget annexe de l'assainissement pour un montant de 0,01 €,

De l'admission en non-valeur de créances au budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 825,12 €,

De l'admission en non-valeur de créances au budget annexe des transports pour un montant de 173,00 €,

De l'admission en non-valeur de créances au budget annexe du développement économique pour un montant de 30 912,00 €,

Que l'admission en non-valeur de ces créances fera l'objet de l'émission d'un mandat au 6541 « Créances admises en non-valeur »,

De l'admission en créances éteintes au budget principal pour un montant de 8 730,00 €,

De l'admission en créances éteintes au budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 2 872,52 €,

Que l'admission en créances éteintes fera l'objet de l'émission d'un mandat au 6542 « Créances éteintes »,

De l'admission en non-valeur de quatre dépôts et cautionnements versés entre 1971 et 1998 au budget principal pour un montant de 2 239,48 €,

Que l'apurement de ces dépôts et cautionnements fera l'objet de l'émission d'un titre au 275 « Dépôts et cautionnement » et d'un mandat au 6541 « Créances admises en non-valeur »,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

02.4 Reprise des provisions pour créances douteuses

Décide

à l'unanimité des voix,

De reprendre une partie des provisions constituées en 2018 pour couvrir le risque afférent aux créances douteuses, pour un montant de :

- 11 550,41 € au budget principal, décomposé comme suit :
 - créances douteuses 2014 : 10 894,34 €
 - créances douteuses 2015 : 560,78 €
 - créances douteuses 2016 : 95,29 €
- 173,00 € au budget annexe des transports, décomposé comme suit :
 - créances douteuses 2014 : 173,00 €
- 1 532,76 € au budget annexe des déchets ménagers, décomposé comme suit :
 - créances douteuses 2012 : 224,90 €
 - créances douteuses 2013 : 359,07 €
 - créances douteuses 2014 : 532,85 €
 - créances douteuses 2015 : 149,89 €

- créances douteuses 2016 : 183,70 €
 - créances douteuses 2017 : 82,35 €
- 6 182,40 € au budget annexe du développement économique, décomposé comme suit :
- créances douteuses 2016 : 6 182,40 €

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toute démarche et à signer tout document en ce sens.

Les recettes correspondantes seront perçues au compte 7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants ».

02.5 Expérimentation de la certification des comptes - choix de la certification conventionnelle

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le principe du recours à la certification conventionnelle pour poursuivre la démarche d'expérimentation de la certification des comptes et de soumettre les états financiers 2020 à 2022 à un professionnel du chiffre,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à engager toute démarche et à signer tout document en ce sens, notamment l'avenant à la convention du 25 avril 2017 qui sera établi par la Cour des comptes en vue de préciser les modalités de la certification expérimentale 2020-2022 ici délibérées.

03. Ressources humaines

03.1 Actualisation du règlement du Compte Epargne Temps

Décide

à l'unanimité des voix,

D'actualiser le règlement relatif au compte épargne-temps selon le règlement joint à la présente délibération et qui fait partie intégrante de la délibération,

D'autoriser le Président à signer le règlement ci-joint et à assurer son exécution,

Que s'agissant du seuil, au-delà duquel il est possible d'indemniser les jours épargnés sur le compte épargne-temps, et/ou des montants forfaitaires d'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne-temps, et/ou de la gestion du compte épargne-temps en cas de mobilité de l'agent, le règlement évoluera selon la réglementation en vigueur sans qu'il ne soit nécessaire de délibérer à nouveau, et ainsi d'autoriser le Président à signer les actualisations ultérieures du règlement et à assurer leur exécution.

03.2 Subvention à l'Amicale du Personnel

Décide

à l'unanimité des voix,

De verser une subvention de 49 199 € à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres au titre de l'année 2019, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019,

D'autoriser le Président ou Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

04. Communication et animations

04.1 Subvention à l'association Les Enfants du Charbon

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder une subvention de 4 000 euros à l'association « Les Enfants du Charbon » pour l'organisation de son spectacle en 2019,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

06. Développement économique

06.1 Subvention 2019 à Moselle-Est Initiative

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver l'attribution à l'association Moselle-Est Initiative d'une subvention de 19 736,10 € au titre de l'année 2019, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe développement économique de l'exercice 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

07. Petite enfance

07.1 Convention de coopération relative à la création d'une crèche transfrontalière avec la Landeshauptstadt Saarbrücken

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la convention de coopération ci-jointe relative à la construction et au fonctionnement d'un service d'accueil franco-allemand de la petite enfance entre la Landeshauptstadt Saarbrücken et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, qui prendra effet à compter de sa signature et prendra fin à l'issue d'une durée de 20 ans suivant la date d'ouverture de la crèche, cette durée correspondant à l'affectation imposée aux structures d'accueil de la petite enfance par le Land de Sarre et le Regionalverband Saarbrücken, étant précisé que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences financera la création et le fonctionnement des 11 places qui lui sont réservées,

D'abroger la délibération n°2019-02-07-04-1 du 7 février 2019,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de la convention.

07.2 Contrat de partenariat avec INTERREG V A relatif au projet ' Babylingua - Structures transfrontalières d'accueil de la petite enfance '

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le contrat de partenariat d'INTERREG V A « Grande Région » relatif au projet « Babylingua – Structures transfrontalières d'accueil de la petite enfance » n°049-3-07-130,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ledit contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

08. Tourisme

08.1 Mise à disposition de vélos électriques au profit de l'office de tourisme

Décide

à l'unanimité des voix,

De louer 12 vélos à assistance électrique pour un montant de 60 € HT/mois/vélo auprès de la société RESPO pour une durée de trois ans,

De mettre lesdits vélos à disposition de l'office de tourisme Sarreguemines Confluences pour lui permettre de les proposer à la location,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal, soit 4 320 € au titre de l'année 2019,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document relatif à ce sujet.

10. Habitat

10.1 Convention tripartite avec Action Logement

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ou la Vice-présidente déléguée à signer la convention de partenariat, ci-jointe, avec la Ville de Sarreguemines et Action Logement, en vue de mobiliser le soutien financier d'Action Logement pour les opérations immobilières visant à développer une offre d'habitat et de commerce rénové, au sein du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire du dispositif « Action Cœur de Ville ».

10.2 Soutien au guichet logement de la Mission Locale

Décide

à l'unanimité des voix, 3 ne prennent pas part au vote

De soutenir le guichet d'information au logement porté par la Mission Locale du Bassin de Sarreguemines,

De participer au fonctionnement du poste de conseiller référent logement porté par la Mission Locale selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	2019	2020	2021
Coût du poste	56 007 €	57 640 €	58 520 €
Aide de la Région GRAND EST	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Aide de la Ville de Sarreguemines (QPV)	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Aide de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences	18 400 €	18 732 €	19 068 €

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Roland ROTH, Jean-Claude KRATZ et Christiane HECKEL ne prennent part ni au débat ni au vote.

10.3 Exemption de la commune de Sarralbe de l'obligation introduite par l'article 55 de la loi SRU

Décide

à l'unanimité des voix,

De demander au Préfet de la Moselle de se prononcer quant à l'éligibilité de la commune de Sarralbe au critère d'exemption prévu par l'article R302-14-IV-1° du code de la construction et de l'habitation relatif à la desserte des bassins d'activité et d'emploi par les services de transport public urbain et non urbain routier ou ferroviaire,

De solliciter, en cas d'analyse favorable par les services de l'Etat de la conformité aux critères d'exonération, pour la période triennale 2020-2022, l'exemption de la commune de Sarralbe des dispositions de l'article L.302-5 du code de la construction et de l'habitation l'obligeant à compter 20 % de logements sociaux sur son territoire.

13. Equipements sportifs

13.1.1 Réalisation d'un gymnase communautaire - demande de subvention AMITER au Département de la Moselle

Décide

à l'unanimité des voix,

De confirmer sa volonté de répondre aux attentes du collège Fulrad de Sarreguemines dépourvu de gymnase de rattachement,

De solliciter une aide de 3 millions d'euros du Département de la Moselle, dans le cadre du programme AMITER, pour le financement du projet d'aménagement d'une salle multi-activités à Sarreguemines, qui permettra de répondre aux besoins du collège Fulrad et dont le montant total est estimé à 12 541 000 euros HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à solliciter le Conseil Départemental en vue de l'obtention d'une subvention et à signer tout document relatif à cette demande de participation.

13.1.2 Réalisation d'un gymnase communautaire - demande de subvention Espaces Urbains Structurants à la Région Grand Est

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter une aide de 500 000 € de la Région Grand Est, au titre du soutien aux Espaces Urbains Structurants, pour le financement du projet d'aménagement d'une salle multi-activités à Sarreguemines dont le montant total est estimé à 12 541 000 euros HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à cette demande de participation.

13.1.3 Réalisation d'un gymnase communautaire - demande de subvention au Centre National de Développement du Sport

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter une aide de 2 508 200 € du Centre National du Développement du Sport, au titre du soutien à la création d'équipements sportifs, pour le financement du projet d'aménagement d'une salle multi-activités à Sarreguemines dont le montant total est estimé à 12 541 000 euros HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à cette demande de participation.

15. Médiathèque

15.1 Convention entre la Médiathèque et les Musées de Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider le partenariat entre la Médiathèque Sarreguemines Confluences et les Musées de Sarreguemines consistant à proposer des ateliers de pratique céramique à différents publics, d'organiser des animations en commun et d'accueillir ensemble des auteurs et des artistes en résidence,

D'approuver la convention de partenariat ci-jointe entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Ville de Sarreguemines,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet et à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette décision.

17. Gestion du patrimoine

17.1 Prémption de l'ensemble immobilier sis 2 rue Gutenberg à Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accepter le droit de préemption délégué par la Ville de Sarreguemines par délibération du Conseil municipal en date du 8 juillet 2019,

De préempter le bien cadastré section 13 parcelles n°435/66 (lieu-dit rue du Champ de Mars) et n°447/65 (lieu-dit rue Gutenberg), d'une contenance totale de 39,49 ares, situé 2 rue Gutenberg à 57200 Sarreguemines, afin de permettre le développement du centre technique communautaire et des activités connexes indispensables au bon fonctionnement des services publics, notamment d'assainissement ou d'eau potable, gérés actuellement ou à très court terme par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De se substituer à l'adjudicataire au prix de 110 092 € HT, soit 132 110,40 € TTC,

D'accepter de prendre en charge les frais divers liés à cette préemption, notamment les frais de commission et d'intermédiaire de 9 908 € TTC,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager toutes les démarches et à signer tous documents à intervenir dans ce sens.

18. Transports

18.1 Système d'Information Multimodale (SIM) de la Région Grand Est

Décide

à l'unanimité des voix,

De confirmer son engagement pour le déploiement du nouveau Système d'Information Multimodale (SIM) de la Région Grand Est,

D'approuver la convention multipartenariale ci-jointe relative à la mise en œuvre et l'exploitation du SIM de la Région Grand Est,

De prévoir les crédits nécessaires au versement de la participation annuelle de notre EPCI au budget annexe des transports – chapitre 011 – article 6288,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes décisions relatives à l'application de cette convention.

19. Déchets ménagers et assimilés

19.1 Vente de conteneurs d'apport volontaire pour les fibreux

Décide

à l'unanimité des voix,

De céder 20 conteneurs d'apport volontaire pour le papier de type « simple crochet » à la Communauté de Communes d'Alsace Bossue, représentée par son Président Marc SENE, pour un montant total de 3 000 € TTC,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

20. Assainissement des eaux usées et pluviales

20.1 Règlement du service public d'assainissement non collectif

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le règlement d'assainissement non collectif annexé à la délibération,

D'approuver les redevances de la grille tarifaire ci-après :

Redevance	€ HT	€ TVA à 10%	Tarif à régler par l'utilisateur
Pour le contrôle d'un système neuf ou à réhabiliter (part conception et implantation)	72,73	7,27	80 € TTC
Pour le contrôle d'un système neuf ou à réhabiliter (part bonne exécution)	109,09	10,91	120 € TTC
Pour un diagnostic en cas de vente	136,36	13,64	150 € TTC
Pour un contrôle périodique de bon fonctionnement	90,91	9,09	100 € TTC
Pour un déplacement (contre-visite)	54,55	5,45	60 € TTC
Pour une assistance à la réhabilitation Les tarifs des contrôles part conception et part bonne exécution seront dus.	109,09	10,91	120 € TTC
Montant de pénalité pour non-respect du délai de réhabilitation Exemple de non-respect du délai de réhabilitation	181,82	18,18	Montant de la redevance du contrôle + 100 % de majoration 100 € TTC + 100% = 200 € TTC

Montant de pénalité pour toute entrave aux missions du SPANC			Montant de la redevance du contrôle + 100 % de majoration
Exemple d'un refus de contrôle périodique	181,82	18,18	100 € TTC +100% = 200 € TTC

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de cette décision.

23. Développement durable et milieux naturels

23.1 Animations Développement Durable 2019/2020

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter le programme prévisionnel des animations en matière de développement durable pour la période de septembre 2019 à août 2020, pour un montant total de 18 700 € HT, comme suit :

- 8^{ème} projet d'Education au Développement Durable (EDD) pour l'année scolaire 2019/2020 en partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale sur la thématique « Biodiversité autour de mon école » et l'association spécialisée « la Grange aux Paysages » qui sera en charge de la formation et de l'accompagnement des enseignants, des animations en classe, de la coordination et de l'organisation de la journée de clôture ; de valider l'octroi d'une aide de 15 € à chaque classe participante pour l'achat de matériel pour un coût total estimé à 14 200 € HT,
- 8^{ème} édition du Jour de la Nuit sur la pollution lumineuse les 11 et 12 octobre 2019 à Hundling pour un coût estimé à 2 500 € HT,
- Voyage d'étude ou journée d'information à destination des élus sur la thématique des éclairages publics pour un coût estimé à 2 000 € HT,

De mettre en place les partenariats nécessaires avec les associations et intervenants,

De solliciter le concours financier du GAL Leader de l'arrondissement de Sarreguemines, de la Région Grand Est, de l'ADEME Grand Est, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du fonds de transition énergétique et de tout autre organisme,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de 2020, les crédits nécessaires en 2019 étant d'ores et déjà prévus,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents et contrats destinés à intervenir à ce titre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45

Le Président du Conseil Communautaire,
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire